



Mission régionale d'autorité environnementale

Ile de France

Procès-verbal de la séance du mardi 18 mai 2021 de 14h00 à 19 h 00 en visioconférence

Membres présents : Eric Alonzo (EA), Noël Jouteur (NJ), Jean-Jacques Lafitte, Jean-François Landel, Ruth Marques (RM), Philippe Schmit

Membre excusé : François Noisette (FN)

Autre personne excusée : François Belbezet chef du département évaluation environnementale de la DRIEAT

Autres participants : Françoise Crémona, Aurelia Malard, Floriane Tamini.

INFORMATIONS

- ◆ **L'information est donnée sur les décisions prises depuis la réunion de la MRAe du 6 mai 2021** (décisions et avis pris par délégation)
- ◆ La version finale du rapport d'activité 2020 adoptée lors de la précédente séance est présentée aux membres. Elle est enrichie de la mention de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la MRAe (agents du département évaluation environnementale, DEE, de la DRIEAT). Il est suggéré de revoir les conditions de préparation du rapport 2021 et d'envisager de travailler sur un document pouvant expliciter encore davantage la doctrine de la MRAe (cf les points de vue de la MRAe Grand Est) afin de préciser les points d'attention, notamment en direction des maîtres d'ouvrage et des BET. Il sera proposé de débiter prochainement ce travail via un document qui sera accessible sur Resana.
- ◆ Une réunion des membres de la MRAe avec les agents du DEE de la DRIEAT est prévue le 17 juin de 9 h 30 à 12 h.

DÉLIBÉRATIONS

- ◆ **Le procès-verbal** de la réunion du 6 mai 2021 est adopté.
- ◆ **Donné acte du vote électronique intervenu le 15 mai 2021** relatif au changement de délégataire de l'avis sur le projet de Data center sur Lisses (6 voix pour ce changement sur 6 voix exprimées).
- ◆ **La MRAe adopte la réponse au recours** contre la décision de cas par cas sur la modification du PLU de Montgeron
- ◆ **La MRAe adopte les avis sur projet (PJ) et plans/programmes (PP) :**

Avis n°1686 sur un projet de parc photovoltaïque à Souppes-sur-Loing (rapporteur Eric Alonzo)

Avis n° 1679 sur un projet d'aménagement d'un espace de loisirs à Plaisir (78) (rapporteur Noël Jouteur)

◆ **La MRAe adopte les décisions au cas par cas pour des plans et programmes :**

Décision n°6264 de dispense d'évaluation environnementale de la révision allégée du PLU de Longvilliers (78) (rapporteur Jean-François Landel)

Décision n°6273 de dispense d'évaluation environnementale de la modification n°4 du PLU de Montlhéry (91) (rapporteur Noël Jouteur)

◆ **La MRAe désigne les coordonnateurs, les délégataires et fixe le niveau d'enjeu** pour des dossiers de cas par cas sur des plans/programmes et pour des avis sur des plans/programmes (PP) ou sur des projets (PJ).

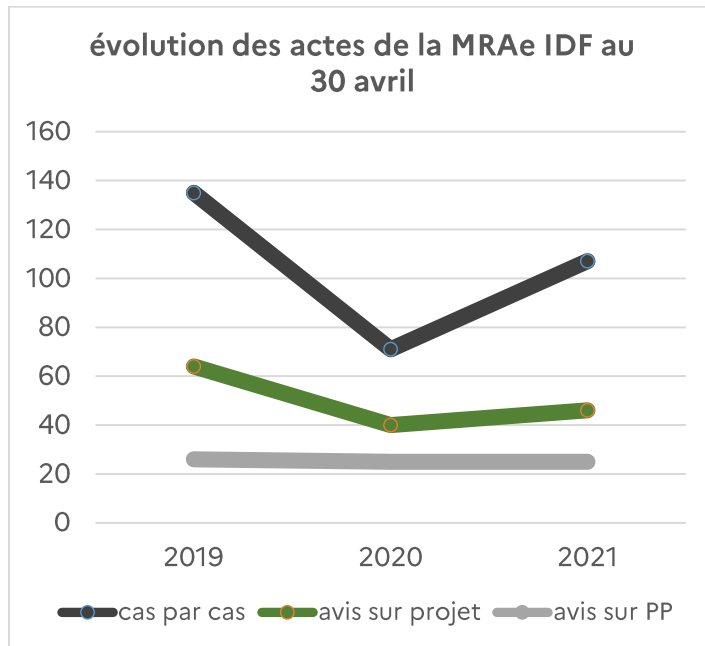
coordonnateur	délégataire	n°	territoire	dép	objet	échéance
désignations pour les cas par cas plans et programmes						
FN	FN	-----	Jossigny	77	Mise en compatibilité du PLU	12/07/21 ?
FN	FN	-----	Bussy-Saint-Georges	77	Mise en compatibilité du PLU	12/07/21 ?
FN	FN	-----	Herblay	95	?	12/07/21 ?
FN	FN	-----	Noisiel	77	Mise en compatibilité du PLU	12/07/21 ?
NJ	NJ	6375	Pecqueuse	91	modification du PLU	05/07/21
NJ	NJ	6376	Pecqueuse	91	modification du PLU	5/07/21
EA	EA	6379	Grandpuits-Bailly-Carrois	77	révision du PLU	06/07/21
EA	EA	6382	Saint-Escobille	91	modifications simplifiée n°2	07/07/21
désignations pour les avis sur projet						
FN	RM	-----	Noisiel	77	création d'un ensemble immobilier	17/07/21 ?
RM	FN	1703	Rueil-Malmaison	92	renouvellement urbain Godardes 2	07/07/21 ?

SUIVI et DÉBATS

◆ **La MRAe auditionne les responsables régionaux de France nature environnement (FNE) :** M Blanchard et Mme Martin-Dupray co-présidents, Mme Margot Holvoet, M. Colin, Mme Giobellina, M. Lagauterie.

Les échanges sont intervenus après une première réunion entre la fédération Ile-de-France de France nature environnement et la MRAe en 2017. L'audition en 2021 a porté notamment sur l'utilité des avis, sur les grands enjeux franciliens vus par le mouvement associatif (les déblais issus de la construction du Grand Paris Express, la pollution dans le secteur urbain, le futur PLU de Paris, la consommation d'espace en Grande couronne, la mobilité, les questions de logistique et de paysage). Les co-présidents de FNE-IDF ont notamment insisté sur l'importance des avis de la MRAe pour les associations. Ces avis sont très lus, notamment parce qu'ils apportent une présentation objective des projets et qu'ils sont émis par une autorité externe au maître d'ouvrage. La question de l'emploi de ces avis par les commissaires-enquêteurs a été évoquée.

◆ **Un point sur les congés estivaux** est fait afin d'assurer la continuité de l'adoption des décisions et avis de la MRAe en juillet et août 2021.



Analyse de tendance :

Le graphique des évolutions des trois types d'actes que la MRAe adopte, établi au 30 avril pour les années 2019/2020 et 2021, est présenté.

Les membres constatent que la tendance est à une reprise soutenue des demandes de cas par cas sur les plans et programmes (essentiellement des PLU) et plus modérée sur les avis sur projet.

L'activité de la MRAe concernant les avis sur plans et programmes reste sur les 4 premiers mois de 2021 au niveau de 2019 et 2020

Le président de la MRAe Île-de-France

Philippe Schmit